

Vers des indicateurs pour piloter la mise en œuvre de la souveraineté alimentaire



Mettre en œuvre des projets de souveraineté alimentaire nécessite de disposer d'indicateurs à différents niveaux du système alimentaire (de la graine à l'assiette) et à différentes échelles de son territoire (famille paysanne, communauté rurale, région) pour saisir tant les changements sociaux, économiques, écologiques, que structurels.

Comme les projets s'inscrivent souvent dans un processus de transformation agraire, il est également nécessaire d'établir des indicateurs spécifiques qui permettront l'ajustement des activités menées, une amélioration continue globale du projet et une évaluation de son impact sur le long terme après son exécution.

En outre, la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales crée un contexte global favorable pour exécuter des projets de souveraineté alimentaire. En tenir compte nécessite des indicateurs spécifiques de conscientisation et de plaidoyer. Ces nouveaux indicateurs deviennent incontournables avec l'augmentation de la violence de par le monde à l'égard des défenseur·e·s des droits paysans.

DÉFIS DANS L'IDENTIFICATION DE BONS INDICATEURS

L'établissement d'indicateurs de suivi pertinents pour mesurer les résultats et l'impact se heurte à trois grands types de défis. Tout d'abord, les choisir en amont du projet est un exercice délicat : le projet se limite à quelques années, alors que les changements souhaités prennent davantage de temps. Lorsque les indicateurs d'impact ne sont pas intégrés au projet, il est difficile pour les ONG de supporter les coûts d'une étude d'impact, ce qui fait que de telles études font souvent défaut.

Ensuite, il est nécessaire de limiter et de prioriser le nombre d'indicateurs. Suivre un nombre trop important d'indicateurs non priorisés génère une énorme charge de travail et crée un mécanisme de suivi compliqué, une véritable « usine à gaz » incapable de rendre compte des changements structurels à l'œuvre. Ces changements de fond se décrivent souvent mieux qualitativement (ex. la qualité des décisions est plus importante que leur quantité).

75 %
des variétés comestibles ont
disparu en moins d'un siècle.

Source : FAO.

Enfin, il est difficile de faire abstraction de la notion de sanction de la part du bailleur, souvent sous-jacente à la mesure des résultats : pour les porteurs du projet, elle représente le risque de ne plus accéder aux fonds lors de la prochaine phase si les résultats sont en -deçà des attentes. Dès lors, les porteurs du projet tendent à privilégier des indicateurs de résultats sur le court terme, peu ambitieux, aux dépens d'indicateurs de changements plus profonds, plus judicieux. Le cadre temporel de l'évaluation complique aussi cette situation : une nouvelle phase s'élabore souvent sans avoir pu prendre le recul nécessaire pour comprendre les effets de la première intervention. Il est donc tentant de surévaluer les résultats pour chaque indicateur au détriment d'une réflexion sur les actions à améliorer et sur l'évaluation correcte de l'impact. Ceci empêche aussi la formalisation de boucles d'apprentissage collectives vertueuses entre associations.

La Direction du Développement et de la Coopération (DDC) suisse a adopté des indicateurs de référence pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, afin d'agréger les contributions de l'ensemble des ONG suisses par rapport à l'Agenda 2030. Si la perspective sécurité alimentaire est insuffisante pour piloter les processus de transition vers la souveraineté alimentaire, relevons tout de même que la DDC introduit un indicateur d'efficacité des politiques publiques ainsi que la mesure du droit d'accès à la terre. Le mode de calcul des critères qui les composent est précisé. En outre, des associations se sont aussi lancées dans l'établissement d'indicateurs spécifiques à l'agroécologie, comme AgriSud au Biosivion.



VERS DES INDICATEURS DÉFINIS PAR L'APPROCHE DE LA THÉORIE DU CHANGEMENT

Imposé au niveau des Organisations des Nations Unies, la Théorie du Changement (Theory of change - ToC) est reprise par différents bailleurs pour définir les indicateurs et évaluer les projets. Dépassant l'approche rigide et les relations causales linéaires du cadre logique, cette méthode vise à définir le changement ultime du projet, sa raison d'être. En partant de la situation initiale, il s'agit de cartographier les étapes nécessaires (préconditions ou changements préalables) afin d'arriver à accomplir le changement à long terme. Ainsi, cette méthode se focalise davantage sur les liens causaux non linéaires entre les actions du projet (indicateurs de résultats ou outputs) et leur impact à long terme (indicateurs d'effets ou outcomes). En outre, les étapes du processus de changement sont cartographiées pour faire ressortir les facteurs soutenant ou non ces changements. En reconnaissant que le projet est imbriqué dans un contexte social dynamique, la ToC permet aussi de se questionner sur le choix des indicateurs : La ToC distingue des indicateurs de long terme et de court terme dans le cadre d'un chemin ou processus de changement. **Ces indicateurs de changement ou marqueurs de progrès** suivent des modifications dans le comportement, les attitudes, les relations et les capacités qui contribuent au succès (voir Fiche E).

ÉVENTAIL DES INDICATEURS

Les indicateurs de suivi présentés ici proviennent d'une part de la pratique effective des membres de la Plateforme Souveraineté Alimentaire (PSA) de la FGC et d'autre part de publications de référence. Ils sont regroupés par thèmes et suivent les principes de la Déclaration pour la souveraineté alimentaire. Les praticiennes et praticiens pourront puiser dans ce catalogue, prenant soin d'adapter la formulation à leur contexte ou d'en définir les sous-critères et leur échelle de notation pour les indicateurs qualitatifs.

Priorité aux pratiques culturelles agroécologiques, à l'agriculture paysanne familiale et à la production agricole locale

AGROÉCOLOGIE

- Nombre de groupes de paysan·ne·s pratiquant la recherche-action et partageant les résultats avec les autres membres de la communauté.
- Nombre de personnes formées restant actives dans un réseau de partage en agroécologie après un certain nombre d'années.
- Nombre et pourcentage d'exploitations paysannes dirigées par des femmes, par des hommes.
- Nombre d'hectares et pourcentage de champs/parcelles gérés par des femmes.
- Variété des outils de vulgarisation des formateurs et formatrices en agroécologie (boîte à images, techniques de culture, traitements post-récolte, stockage).
- Évolution du revenu agricole.
- Revenu des exploitations paysannes comparé aux exploitations conventionnelles.
- Nombre et variétés d'arbres par hectare cultivé.
- Nombre de paysans et paysannes appliquant des techniques agroécologiques (revitalisation des sols et de la biodiversité : paillage, compostage, association de cultures, couverture vivante, aménagements antiérosifs, utilisation du fumier animal, reboisement, lutte biologique contre les ravageurs, sélection de semences paysannes, utilisation durable de l'eau, etc.) basées sur les savoirs endogènes, culturels et traditionnels.
- Nombre et variétés d'animaux par ménage.
- Pourcentage de matière organique, nombre et variétés des organismes dans le sol (par exemple, nombre de vers de terre ou de termites par m²).

DURABILITÉ ET PASSAGE À L'ÉCHELLE

- Pourcentage d'énergie, eau et nutriments utilisés par rapport à la situation initiale.
- Pourcentage d'intrants recyclés le long de la chaîne de production.
- Participation active et effective de jeunes et femmes au projet (pourcentage).
- Appréciation du bien-vivre des bénéficiaires par rapport à la situation initiale (critères alimentaires, de santé, économique, sociaux, d'autonomie, etc).
- Taux d'emplois par rapport à la situation initiale.
- Niveau de la démultiplication des bonnes pratiques, des formations, des outils pédagogiques pour un passage à l'échelle (local, régional, national, par visite d'échange, par participation à des événements internationaux, par diffusion radio, etc.).

Droit d'accès aux ressources naturelles, en particulier à la terre, à l'eau et aux semences

FONCIER

- Nombre de jeunes installés sur leurs terres ou pouvant vivre de leurs récoltes en exerçant des droits collectifs d'accès à la terre (désagrégé par âge et par sexe).
- Surface cultivée en propriété ou droits collectifs de longue durée par rapport à la surface cultivée en location (en hectares, désagrégé par sexe).
- Évolution des surfaces de terres cultivées.

SEMENCES - BIODIVERSITÉ

- Pourcentage de semences échangées ou de sa propre production par rapport aux semences achetées.
- Pourcentage de paysan·ne·s (ou de groupements paysans) autonomes dans la production semencière.
- Nombre de producteurs·trices ayant mis en place des champs de multiplication de semences ou se fournissant auprès d'un groupe dédié assurant la qualité.
- Nombre de variétés disponibles pour une même espèce.
- Nombre de communautés qui réalisent des diagnostics des variétés cultivées et non cultivées.

Des prix agricoles tenant compte des coûts de production et un commerce plus équitable

COMMERCIALISATION

- Nombre de nouveaux produits agroécologiques disponibles sur le marché local (ex. pains avec farine de mil, bouillons naturels...).
- Pourcentage de revenus issus de la vente directe aux consommateurs.
- Utilisation des canaux de commercialisation rémunérateurs et fiables, après test des différentes options.
- Nombre de membres du réseau de commercialisation solidaire, qui traduit l'intérêt de la population à acheter le produit.
- Existence d'une marque collective.
- Établissement d'une filière locale.
- Efficacité du processus de concertation entre les acteurs de la chaîne de valeur.

ENTREPRENEURIAT RURAL ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Nombre d'entreprises sociales et solidaires créées/ accompagnées en zone rurale, en lien avec les circuits courts (transformation des produits agroécologiques, reforestation et plantes médicinales, technologies agricoles adaptées, bio-intrants, etc.).
- Évolution d'un fonds solidaire de soutien à la création d'entreprises.
- Connaissances en gestion financière des jeunes ruraux.

L'accès universel à une alimentation saine et diversifiée

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITION

- Nombre d'aliments en période de soudure.
- Durée de la période de soudure.
- Nombre de personnes consommant des produits locaux.
- Pourcentage de dépenses pour les produits locaux.
- Nombre de dispositifs de stockage/transformation pour vendre au meilleur moment.
- Un indicateur de santé, par exemple le taux de malnutrition chez les enfants.

CONSOMMER LOCAL

- Nombre de nouveaux plats culinaires adoptés.
- Nombre de plats disparus réintroduits à base de produits de la biodiversité non cultivée.
- Nombre de consommateurs et consommatrices sensibilisés au consommer local.

En Afrique de l'Ouest, la poudre de lait importée et ré-engraissée à l'huile de palme est 2 à 3 fois moins chère que le lait local.

Source : CFSI, 2019.





Reconnaissance des droits des paysans, des paysannes et des autres personnes travaillant dans les zones rurales

FORMATION

- Pourcentage de personnes « installées » sur leurs terres après formation en agroécologie.
- Évolution de la stratégie de formation et de formations continues (nombre de formations et leurs objectifs sur les droits des paysans, le plaidoyer et les stratégies de mise en œuvre de la Déclaration sur les droits des paysans (ci-après : UNDROP), sur les modèles économiques, l'entrepreneuriat et les aspects organisationnels).
- Part du budget assignée à la mise en place et au suivi du système de démultiplication des formations.
- Connaissance des mécanismes de prévention des risques, de protection et de dénonciation liés aux droits humains et droits des paysans.

PLAIDOYER

- Nombre d'actions de plaidoyer en faveur de mesures agroécologiques et de mesures liées aux droits des paysans dans les politiques nationales.
- Pourcentage de personnes sensibilisées sur les semences paysannes et le consommateur local au niveau d'une région ou d'un pays.
- Nombre d'organisations paysannes constituant un mouvement national pour construire un plaidoyer lié aux effets du projet (ex. sur les changements dans la filière café, sur la production locale de semences, sur l'importation de produits agricoles, sur les droits des paysans).
- Nombre d'hommes ruraux et de femmes rurales maîtrisant et utilisant des médias communautaires.
- Niveau d'influence auprès de décideurs locaux et nationaux.
- Nombre d'espaces de discussions démocratiques sur le rôle de l'agriculture paysanne familiale, la souveraineté alimentaire et/ou la mise en œuvre de la Déclaration UNDROP.

COHÉRENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

- Existence d'une communication envers tous les services de l'Etat sur le contenu de la UNDROP.
- Coordination fonctionnelle entre les différents ministères au sujet de la UNDROP.
- Existence et partenariat avec un réseau de juristes et avocats experts de la UNDROP.

L'EXEMPLE EMBLÉMATIQUE DE L'INDICATEUR CONTROVERSÉ DU RENDEMENT À L'HECTARE

Utilisé seul, l'indicateur « rendement à l'hectare d'une variété » donne souvent une lecture tronquée de l'impact du projet. Par exemple, l'augmentation du rendement à court terme peut être liée à une monoculture et à l'utilisation de produits agrochimiques. Ceci pose un double problème : les coûts de production augmentent avec l'épandage d'intrants, donnant lieu à une baisse du revenu agricole ; le sol se dégrade et la biodiversité s'effondre, conduisant à une baisse de rendement sur plusieurs cycles culturels. Pour y pallier, on privilégiera d'une part la mesure du rendement des cultures associées sur une même parcelle, comme c'est souvent le cas en agroécologie et d'autre part, on complètera la mesure du rendement avec l'indicateur « augmentation du revenu agricole ». Son calcul est complexe et nécessite de maîtriser les coûts de production et les prix de vente et donc d'instaurer le suivi de ces données avec les familles paysannes. Une attention particulière est à porter aux coûts des intrants (compost, moyens de lutte biologique, etc.). Dans la pratique on utilise parfois des indicateurs indirects, comme l'utilisation d'huile dans la cuisine, par exemple, pour évaluer le revenu des familles.

Pour aller plus loin sur cette question, voir le guide d'AgriSud, Conseil en gestion au TPE agricoles familiales.

Participation des populations à la définition des politiques agricoles

AUTONOMIE

- Projet directement porté par l'organisation paysanne.
- Relation politique des paysan·ne·s (ex. monopole, oligopole) sur les acteurs en aval de la chaîne agro-alimentaire.
- Nombre de paysans/organisations paysannes continuant à bénéficier des résultats (techniques, institutionnels, politiques) du projet x années après la fin du projet.
- Autonomisation des organisations bénéficiaires : meilleure structuration, indépendance financière, création d'une identité collective, mise en réseaux avec d'autres organisations.

PARTICIPATION

- Développement des capacités des bénéficiaires au niveau individuel, désagrégé par sexe.
- Nombre de personnes actives dans le travail agricole dans la famille.
- Pourcentage de femmes dans les instances dirigeantes (coopératives, associations, etc.).
- Nombre d'actions communes réalisées et d'épargne collectée (gouvernance responsable).
- Cocréation, partage de connaissances et synergies lors de toutes les étapes du projet (diagnostic, montage, exécution et évaluation).
- Nombre de leaders communautaires soutenus.
- Nombre de participations à des réseaux internationaux soutenus.

Inciter les gouvernements à intégrer des indicateurs communs de suivi de la Déclaration UNDROP

La Via Campesina a conçu une stratégie sur plusieurs niveaux. Aux niveaux local et national, les organisations membres et les partenaires doivent s'appropriier du contenu de La Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, puis analyser la situation dans leur pays : adéquation ou non de la politique intérieure et extérieure avec les objectifs de la UNDROP, identification de partenaires potentiels (décideurs politiques, parlementaires, juristes, représentations d'organismes onusiens), développement avec les partenaires et alliés de propositions basées sur les expériences concrètes des projets (plaidoyer). Ce travail est actuellement réalisé en Suisse par le collectif « Friends of the déclaration », composé d'Uniterre, du CETIM, de Swissaid, Pain pour le Prochain, EPER, Action de Carême, FIAN Suisse et l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains de Genève. Les critères d'analyse établis en commun servent à établir la ligne de base et donc les futurs indicateurs à suivre.

Au niveau international, la Via Campesina œuvre pour que les rapporteurs spéciaux, les organismes internationaux (Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, FAO, FIDA, PAM, etc.) intègrent les objectifs de la UNDROP (et donc ses indicateurs) dans leurs outils d'analyse et de suivi.

➤ **Sur le site d'Uniterre**, vous trouvez un manuel illustré sur la déclaration UNDROP (FR, EN, ES, DE) et l'étude « La politique extérieure de la Suisse et la Déclaration des Nations-Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales ».

Avec le soutien du partage des savoirs

**FEDERATION
GENEVOISE
DE COOPERATION**

Mettons le monde en mouvement

POUR ALLER PLUS LOIN

- 📖 Mémento pour l'évaluation de l'agroécologie. Méthode pour évaluer ses effets et les conditions de son développement. GTAE, 2019
- 📖 AgriSud, 2015 : Conseil de gestion aux TPE agricoles familiales. Guide
- 📖 Meriem Trabelsi. Comment mesurer la performance agroécologique d'une exploitation agricole pour l'accompagner dans son processus de transition ? Géographie. Université Paul Valéry – Montpellier III, 2017
- 📖 F3E, 2012 : Repères sur les théories du changement
- Direction du développement et de la coopération, indicateurs de référence 2020 Agriculture et sécurité alimentaire